

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 02462

Numéro SIREN : 483 938 726

Nom ou dénomination : AG CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2019 sous le numéro de dépôt A2019/022098

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE TOULOUSE**

A2019/022098

Dénomination : AG CONSEILS

Adresse : 88 bis Boulevard Deltour Résidence Agathe, Apt.108 31500 TOULOUSE

N° de gestion : 2005B02462

N° d'identification : 483938726

N° de dépôt : A2019/022098

Date du dépôt : 22/11/2019

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 22/11/2019 en vue de la transformation de la SARL en SAS RATR



2357496

AG CONSEILS

88 Bis Boulevard Deltour, apt 108, résidence Agathe
31500 TOULOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL**

AG CONSEILS

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

ND AUDIT S.A.R.L.

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Toulouse

RCS Toulouse B 798 177 838 - APE 6920Z

7 Avenue de la Marcaissonne - Appt 204 - 31400 TOULOUSE

RAPPORT

A l'associé unique,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée en application des dispositions des articles L. 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, par décision de l'associée unique en date du 15 novembre 2019, nous avons établi le présent rapport :

- sur la situation de la société (art L 223.43 du Code de Commerce),
- et afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social (art L 224-3 du Code de Commerce).

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées :

- d'une part, à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.
- d'autre part, à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il ne nous a pas été communiqué l'existence d'avantage particulier.

La synthèse de notre analyse de la situation de la société est la suivante :

En 2019, la société a cédé les derniers titres de sa filiale historique. La société va se consacrer à une activité de conseil en gestion d'entreprise, formation et gestion de ses filiales Immobilières.

Au vu de ces éléments favorables, et dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Fait à Toulouse, le 22 novembre 2019

Nicolas DECHAUD

ND AUDIT

Commissaire à la Transformation